



MAIRIE



BUDGET PRINCIPAL / COMPTE ADMINISTRATIF 2022

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 627 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2022). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une nouvelle école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy ;
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

Depuis 2019, et suite au désengagement de l'ONF, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum national des Barres, pour assurer la pérennité d'un site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret.

II/ Priorités du Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement du parking du centre-bourg, et à l'aménagement de l'avenue de la gare
- L'inscription de projets de mandat de la nouvelle équipe municipale, comme la mise en place de la vidéoprotection ou le lancement de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud, et des orientations budgétaires 2022 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 20 novembre 2021,
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,
- L'utilisation du levier fiscal, avec une augmentation prévisionnelle des taux des impôts locaux de 0.8 %, afin de contribuer aux financements des investissements et à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.
- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022
011- Charges de gestion	596 119.33 €	589 948.96 €	70- Vente de produits fabriqués	130 253.65 €	129 742.93 €
012- Charges de Personnel	869 423.81 €	955 134.22 €	73- Impôts et taxes	1 345 003.57 €	1 382 016.87 €
014- Atténuation de produits	0.00 €	70.00 €	74- Dotations et subventions	475 736.27 €	515 689.58 €
65- Autres charges de gestion	121 465.88 €	126 322.82 €	75- Autres produits de gestion	43 594.88 €	50 206.69 €
66- Charges financières	31 825.39 €	31 913.389 €	13- Remboursement sur rémunération	10 408.29 €	18 241.09 €
67- Charges exceptionnelles	3 990.52 €	0.00 €	77- Produits divers	530.69 €	29 049.02 €
68- Dotations aux provisions	50 500.00 €	500.00 €	78- Reprise amortissements / provisions	100 000.00 €	0.00 €
042- Opération d'ordre de transfert	6 300.00 €	0.00 €	042- Opération d'ordre de transfert	5 800.00 €	0.00 €
Total Dépenses	1 675 634.41 €	1 703 889.38 €	Total Recettes	2 111 327.35 €	2 124 946.18 €
			Résultat de l'exercice	435 692.94 €	421 056.80 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	778 738.65 €	731 074.73 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 sont en légère hausse (+ 13 000 euros environ). La conservation d'un excédent reporté stable sur l'exercice 2022 permet d'obtenir un résultat 2022 à affecter sur l'exercice 2023 à hauteur de 731 074.73 euros (-47 000 euros environ par rapport à l'exercice précédent).

Concernant les recettes de fonctionnement 2022, hors résultat reporté, les points principaux à souligner sont les suivants :

- Stabilité des ventes de produits (chap. 70), avec notamment le fonctionnement des services périscolaires (99 221.65 euros), la mise à disposition des services communaux (20 700.67 euros), les concessions dans le cimetière (5 582.50 euros) et les charges locatives (3 017.71 euros).
- Hausse des recettes liées aux impôts et taxes (chap. 73), avec les produits des contributions directes (699 197 euros), le produit de la taxe sur l'électricité (48 206.12 euros), le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (35 518 euros), la taxe additionnelle aux droits de mutation (72 343.82 euros), et la taxe sur les pylônes électriques (98 630 euros).
- Hausse des dotations et subventions (chap. 74), avec notamment la DGF (130 594 euros), le versement des allocations compensatrices pour la baisse de produit de taxe foncière suite à l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels (134 018 euros), la dotation de solidarité rurale 142 654 euros) et les différentes aides de l'état (33 390.85 euros).
- Hausse des remboursements sur rémunération (chap. 13) à 18 241.09 euros, dont le montant perçu est lié aux absences pour maladie des agents, et permet de compenser l'augmentation de la masse salariale en cas de remplacement,
- Hausse des recettes liées aux autres produits de gestion (locations, etc.) à 50 206.69 euros, avec notamment des remboursements de l'assurance suite à des sinistres sur bâtiments.

Dépenses de fonctionnement

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse sur l'exercice 2022, et s'établiront à 1 703 889.38 euros, contre 1 618 834.41 euros en 2021, notamment en raison d'une hausse importante du chapitre 012 des charges de personnel.

- Stabilité des charges à caractère général à hauteur de 589 948.96 euros malgré l'inflation et la hausse des dépenses énergétiques. Les dépenses énergétiques (électricité, combustible et carburant) augmentent tout de même de plus de 23 000 euros sur l'exercice. A noter également, le nouveau budget d'acquisition de la médiathèque à hauteur de 3 644 euros avec l'ouverture de la ludothèque (2 402.91 euros en 2021), et les dépenses liées aux fêtes, cérémonies et manifestations à hauteur de 24 583.47 euros (8 194.57 euros en 2021) suite à leurs reprises des événements après deux années d'annulation liées au covid.
- Hausse des charges de personnel (chap.012) qui s'établit à 955 134.22 euros, avec notamment les impacts combinés de la hausse de 3.5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, le fonctionnement du service police municipale avec deux agents sur une année complète, et le double versement de l'assurance 2022 (compensé par le remboursement en recettes de fonctionnement).
- Légère hausse des autres charges de gestion (chap. 65), avec la hausse du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022), la hausse du niveau de subventions aux associations (avec des subventions exceptionnelles : + 4 252 euros) et la subvention de fonctionnement versée par la Commune au CCAS (+ 500 euros).
- Stabilité des charges financières (chap. 66), qui retrace le remboursement des intérêts des emprunts,

- Baisse des dotations aux provisions avec seulement une provision de 500 euros pour dépréciation des actifs circulants.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022
15- Provisions risques et charges	0.00 €	0.00 €	10- Dotations, fonds divers	487 367.14 €	575 607.43 €
16- Emprunts et dettes	147 476.82 €	148 658.36 €	13- Subventions d'investissement	98 193.57 €	49 342.23 €
20- Immobilisations incorporelles	7 246.80 €	45 996.13 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	460 798.07 €	277 038.72 €	23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
23- Immobilisations en cours	215 499.83 €	496 877.96 €	040- Opérations d'ordre de transfert	6 300.00 €	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	5 800.00 €	0.00 €	041- Opérations patrimoniales	37 730.72 €	0.00 €
041- Opérations patrimoniales	37 730.72 €	0.00 €			
Total Dépenses	874 552.24 €	968 571.17 €	Total Recettes	629 591.43 €	624 949.66 €
			Résultat de l'exercice	-244 960.81 €	-343 621.51 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	72 034.02 €	-271 587.49 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	29 058.00 €	13- Subventions d'investissement	193 925.44 €
21- Immobilisations corporelles	88 278.07 €		
23- Immobilisations en cours	0.00 €		
Total RàR Dépenses	117 336.07 €	Total RàR Recettes	193 925.44 €
		Solde des restes à réaliser 2022	76 589.37 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2022 sont relativement stables par rapport à 2021.

- Les dotations et fonds divers sont en hausse (+ 90 000 euros environ), avec le versement du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2021 et l'affectation d'une partie du résultat 2021 en excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 468 720.72 euros.
- Les subventions d'investissement sont également en baisse, s'établissant à 49 342.23 euros, le solde de certaines subventions ne pouvant être encaissé qu'à la clôture budgétaire des opérations concernées.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement 2022 seront clôturées en hausse par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 968 571.07 euros, hors restes à réaliser, contre 874 552,24 euros en 2021.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022, hors AP/CP, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude de faisabilité / Aménagement place de la gare : 1 080 €
- Etude de faisabilité / Aménagement de la liaison douce : 1 680 €
- Plan d'adressage : 4 680 €
- Etude préalable / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 25 644 €
- Logiciels métiers Mairie : 6 890.40 €
- Logiciels Enfance : 6 021.73 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Acquisitions foncières / Aménagement du Terrain des Moutons : 16 219.17 €

- Plantations diverses (parking, écoles) : 4 914.43 €
- Installations de jeux pour enfants (Carrouge, Place de l'Europe) : 10 602 €
- Détecteurs de CO2 Ecoles : 2 239.08 €
- Bac à sable Ecole maternelle : 2 152.40 €
- Stores Salle des Atsem Ecole maternelle : 3 260.02 €
- Fourniture et pose d'un columbarium : 8 308 €
- Rénovation des équipements sportifs : 14 170 €
- Rénovation du logement partagé : 53 859.53 €
- Finitions du bâtiment Espaces Verts aux services techniques : 4 015.57 €
- Fourniture et pose d'une hotte Cuisine du Gymnase : 2 124 €
- Installation d'une sirène PCS Domaine du Baugé : 16 996.80 €
- Aménagement de la cuisine du château : 10 617.25 €
- Rénovation des trottoirs rue de Montbouy : 11 583.83 €
- Modification des trottoirs rue des Moulinards : 5 229.02 €
- Reprise de voirie Rue du Gué Colas : 14 376.07 €
- Acquisitions pour aménagement pointe nord (bannières, structures) : 9 235.39 €
- Acquisition des piéto Gymnase : 3 488.40 €
- Acquisition de signalisations diverses (horizontales et verticales) : 8 723.40 €
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 9 193.72 €
- Rénovation de poteaux d'incendie : 4 686.96 €
- Acquisition d'un aspirateur de rue : 26 471.21 €
- Acquisition ordinateur services techniques avec logiciel métier : 3 019 €
- Acquisition ordinateur service administratif : 1 076 €
- Acquisition tablettes services périscolaires : 501.60 €
- Mobilier salle de sieste école maternelle : 8 390.40 €
- Mobilier classe Petite Section école maternelle : 2 813.18 €
- Mobilier Médiathèque / Ludothèque : 2 393.85 €
- Mobilier Logement partagé : 3 984.69 €
- Acquisition cendriers de rue : 1 212 €
- Acquisition VTT Police municipale : 939.08 €
- Acquisition coupe bordure électrique : 3 459.90 €
- Acquisition armoire antifeu services techniques : 3 789.60 €
- Acquisition vitrine Médiathèque : 2 021.21 €
- Equipement des cuisines : 971.96 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

- Solde Aménagement parking du centre-bourg : 8 326.34 €
- Solde Aménagement avenue de la gare : 4 320 €

Quatre AP/CP ont été créées et/ou révisées sur le budget primitif 2022 au chapitre 23 (immobilisations en cours) ; leurs exécutions sur l'exercice 2022 sont les suivantes :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023
AP 2021-01 Vidéoprotection	196 995,63 €	14 495,63 €	175 000,00 €	174 441,19 €	7 500,00 €
AP 2021-02 Hôtel de ville	205 206,20 €	5 206,20 €	20 000,00 €	2 400,00 €	180 000,00 €
AP 2021-03 Etang du Gué Mulet	312 078,00 €	3 078,00 €	309 000,00 €	307 363,43 €	
AP 2022-01 Liaison douce	180 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €

Les dépenses d'investissement restant engagées, à inscrire en restes à réaliser sur le prochain exercice, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude préalable / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 29 058 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Rénovation des équipements sportifs : 18 642.47 €
- Aménagement du terrain de pétanque au Carrouge : 10 505.76 €
- Aménagement accès au parking au Carrouge : 5 773.20 €
- Acquisition panneau d'affichage rue du 11 novembre : 2 878.97 €
- Rénovation du logement d'urgence : 48 536.86 €

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022
Dépenses	1 763 449,87 €	1 046 548,05 €	145 168,29 €
Recettes	1 763 449,87 €	1 231 411,14 €	193 925,44 €
Section de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022
Dépenses	2 513 953,61 €	1 869 442,98 €	0,00 €
Recettes	2 513 953,61 €	2 768 629,18 €	0,00 €
Total des Dépenses	4 277 403,48 €	2 915 991,03 €	145 168,29 €
Total des Recettes	4 277 403,48 €	4 000 040,32 €	193 925,44 €
Solde	0,00 €	1 084 049,29 €	48 757,15 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédent de fonctionnement reporté N-1	347 408,54 €	343 045,71 €	310 017,93 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 932 742,54 €	2 105 303,35 €	2 124 946,18 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 280 151,08 €	2 448 349,06 €	2 434 964,11 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 574 142,29 €	1 637 509,02 €	1 671 976,00 €
Marge brute ou épargne de gestion	706 008,79 €	810 840,04 €	762 718,11 €
Frais financier DF chapitre 66	36 102,38 €	31 825,39 €	31 913,38 €
Épargne brute	669 906,41 €	779 014,65 €	731 074,73 €
Capital de la dette DI chapitre 16	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Épargne nette	222 994,45 €	631 537,83 €	583 016,37 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

La Commune a remboursé en 2020 le capital de l'emprunt-relais contracté pour la construction de l'école maternelle, d'un montant de 300 000 euros, permettant ainsi de réduire le poids de la dette constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû au 01/01/N	2 349 687,89 €	1 902 755,93 €	1 755 279,11 €
Remboursement capital de la dette	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 902 775,93 €	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	729,03 €	668,16 €	611,81 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,94	0,88	0,76
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,15	2,18	2,20

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2022	Niveau moyen 2021 Communes strate 2 500 à 5 000 hab	Niveau moyen 2021 national
Encours de la dette en € / habitant	611,81 €	709,00 €	780,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	2,20 ans	3,7 ans	non connu

VII/ Taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux votés pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2022	Taux départemental Moyen 2021	Taux national Moyen 2021
Taxe foncière (bâti)	31,57	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	28,18	45,86	50,14

VIII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	648.61
Produits des impositions directes / population	266.16
Recettes réelles de fonctionnement / population	808.89
Dépenses d'équipement brut / population	312.11
DGF / population	104.02
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56.06 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87.18 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.59 %

IX/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre budgétaire 012) sont en hausse sur l'exercice 2022 et sont clôturées à hauteur de 955 134.22 euros (voir détails ci-dessus).

* Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 31 décembre 2022, comme suit :

Emplois permanents au 31 décembre 2022

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		9	5,26	14,26	11,06	1	12,06
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,42	9,42	7,22	1	8,22
Filière sociale		2	0,51	2,51	2	0	2
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	0,34	0	0,34
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		2	0	2	2	0	2
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	2	0	2
Total général		20	8,62	28,62	20,11	1	21,11

Agents non titulaires au 31 décembre 2022

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.39	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	0	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques